

Méthodologie pour l'établissement de l'évaluation

Décembre 2020

Pour évaluer l'ambition des nouveaux maires en matière de lutte contre la pollution de l'air liée au trafic routier, sept thématiques ont été prises en compte. Ces thématiques reprennent, à une exception près, les thématiques déjà sélectionnées en décembre 2019 pour établir le [classement sur la lutte contre la pollution de l'air](#).

Sept thématiques ont été retenues : mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) et sortie progressive du diesel puis de l'essence, politique pour réduire la place de la voiture, aides financières pour changer de mode de déplacement, développement du vélo et des transports en commun, mesures spécifiques pour protéger la santé des enfants et enfin, pérennisation des aménagements provisoires mis en place dans le contexte de la crise sanitaire. Cette

Pour chaque thématique, un ou plusieurs indicateurs objectifs ont été définis. Ces indicateurs ont été choisis en priorité sur la base de leur caractère structurant pour lutter efficacement contre la pollution de l'air liée au trafic routier.

Cette évaluation s'appuie sur les engagements pris lors de la campagne municipale 2020 par les candidats désormais élus ou réélus maires. Elle fournit une évaluation à un instant précis des grandes orientations des nouveaux maires sur sept thématiques, en matière de lutte contre la pollution de l'air. Cette évaluation ne peut présager des suites qui seront données à ces engagements. Une actualisation régulière sera réalisée pour suivre la mise en œuvre effective des engagements pris par les nouveaux maires, ainsi que leur renforcement éventuel ou certains renoncements.

Enfin, nos trois organisations sont conscientes qu'une partie des décisions attendues en matière de lutte contre la pollution de l'air liée au transport routier ne relève pas uniquement des maires des villes-centres mais sera débattue à l'échelon métropolitain. Néanmoins, la ville-centre endosse généralement une responsabilité particulière en matière de lutte contre la pollution de l'air sur le territoire et dans l'élaboration de l'action publique métropolitaine. Il faut aussi souligner que plusieurs maires des agglomérations évaluées ont aussi été élus à l'échelon métropolitain.

De quelle manière les engagements des nouveaux maires ont-ils été répertoriés ?

Les engagements des nouveaux maires ont été répertoriés en s'appuyant sur les documents suivants :

- le programme de campagne publié en amont du premier tour,
- l'actualisation de ce programme en amont du second tour si une actualisation a été faite,
- le nouveau programme de campagne en amont du second tour en cas de fusion des listes,

Afin de consolider cet exercice, un courrier récapitulatif de l'ensemble des engagements pris en matière de lutte contre la pollution de l'air liée aux transports a été envoyé à chacun des douze nouveaux maires. Les précisions apportées en réponse à ce courrier ont été intégrées à l'évaluation.

Dans le cas où le maire sortant a été réélu, les actions engagées durant le précédent mandat ont été prises en compte dans cette évaluation. C'est le cas notamment pour les dispositifs d'aide financière à la transition ou pour la politique de tarification des transports en commun.

Enfin, concernant notamment, la pérennisation des aménagements provisoires, les déclarations postérieures aux élections municipales ont été prises en compte dans cette évaluation. Ces déclarations ont été prises en compte jusqu'au 13 novembre 2020, date de bouclage de l'évaluation.

Grille d'évaluation des engagements

1/ Sortie des véhicules polluants

Mettre en œuvre une zone à faibles émissions visant la sortie du diesel en 2025 puis de l'essence en 2030.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'une zone à faibles émissions qui intègre les véhicules particuliers **et** une sortie complète des véhicules diesel puis essence.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'une zone à faibles émissions mais son engagement est incomplet. Il n'est par exemple pas fait mention de l'inclusion ou non des véhicules individuels, d'un cap de sortie du diesel puis de l'essence.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

2/ Réduction de la place de la voiture

Généraliser la baisse des vitesses à 30km/h dans l'agglomération et baisser la vitesse sur les roades.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'une généralisation ou d'un maintien de la baisse des vitesses à 30km/h dans l'agglomération (à l'exception de quelques grands axes) **et** il s'engage en faveur d'un abaissement de la vitesse sur les roades (70km/h maximum) ou d'un maintien de cet abaissement si il a déjà été effectué.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'une généralisation ou d'un maintien de la baisse des vitesses à 30km/h dans l'agglomération (à l'exception de quelques grands axes) **ou** il s'engage en faveur d'un abaissement de la vitesse sur les roades ou d'un maintien de cet abaissement si il déjà été effectué.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention des baisses de vitesses **ou** il ne s'engage que partiellement sur tout ou une partie de ces mesures. Par exemple : la baisse de la vitesse à 30km/h n'est pas généralisée et se cantonne à certains secteurs.

Abandonner tout projet de nouvelle infrastructure routière.

Vert : le candidat désormais élu maire ne propose pas de nouveau projet notable de nouvelle infrastructure routière **ou** il s'oppose à tout projet notable prévu ou en cours de réalisation.

Rouge : le candidat désormais élu maire soutient un/des projets notables de nouvelle infrastructure routière prévus ou en cours **ou** il ne se positionne pas sur des projets prévus ou en cours.

Mettre en place une zone à trafic limité permanente dans le centre ville pour réserver la circulation aux modes actifs et à quelques véhicules autorisés (véhicules de transport public, véhicules de service et de sécurité, véhicules des résidents).

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage à mettre en place une zone à trafic limité permanente. Si une zone à trafic limité ou un dispositif similaire est déjà en place, le candidat désormais élu maire s'engage à poursuivre cette politique **ou** à l'amplifier.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage de façon incomplète sur la mise en oeuvre d'une zone à trafic limité. Il mentionne uniquement une "expérimentation" ou fait référence à d'autres dispositifs moins ambitieux tels que la piétonnisation de certaines rues uniquement et à certains horaires.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

3/ Aides financières à la transition

Mettre à disposition des professionnels et des particuliers des aides financières facilitant la location ou l'acquisition de véhicules à très faibles émissions (VTFE) ou, en priorité, le report vers d'autres moyens de transports plus écologiques que le véhicule individuel.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage à mettre en place ou à maintenir au moins trois types d'aides financières au changement de véhicules et/ou changement de mode de transport pour les professionnels et/ou les particuliers.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage à mettre en place ou à maintenir au moins une aide financière au changement de véhicules et/ou changement de mode de transport pour les professionnels et/ou les particuliers.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

4/ Dynamique vélo

Investir plus de 25€ par habitant et par an en faveur du vélo.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'un budget supérieur à 25€ par habitant et par an en faveur du vélo.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'un budget compris entre 11€ et 25€ par habitant et par an en faveur du vélo.

Rouge : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur du fléchage d'un budget inférieur à 11€ par habitant et par an en faveur du vélo.

Gris : le candidat désormais élu maire ne précise pas la montant du budget par habitant et par an en faveur du vélo mais il s'engage à promouvoir le vélo, que ce soit par la mise en place d'un réseau express vélo et/ou par le développement des autres leviers d'un système vélo performant. Les investissements engagés en faveur de cette politique doivent être précisés.

Mettre en place d'un réseau express vélo.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la réalisation d'un Réseau Express Vélo (REV) couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la réalisation d'un Réseau Express Vélo (REV) ne couvrant que partiellement le territoire de l'agglomération.

Rouge : dans son programme, le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

Mettre en oeuvre tous les leviers d'un système vélo performant (apprentissage du vélo pour tous, service de location diversifié, stationnements sécurisés, ateliers de réparation, intermodalité avec les transports en commun et en premier lieu les trains régionaux).

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la mise en oeuvre d'au moins 4 des 5 leviers d'un système vélo performant.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la mise en oeuvre au moins 3 des 5 leviers d'un système vélo performant.

Rouge : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la mise en oeuvre de moins de 3 des 5 leviers d'un système vélo performant.

5/ Dynamique transports en commun

Mettre en place une tarification solidaire basée sur les ressources pour tous les services de transport.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la mise en place ou du renforcement de la tarification solidaire permanente (en fonction du revenu/quotient familial).

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage uniquement en faveur de la mise en place ou du renforcement de la tarification solidaire permanente en fonction du statut (étudiant, sénior, allocataire RSA, etc.) ou de la gratuité dans les transports pour tout ou une partie des habitants.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

Améliorer qualitativement les fréquences, les amplitudes horaires des transports en commun et poursuivre le développement de transports urbains en site propre.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur d'une amélioration qualitative de la fréquence et/ou de l'amplitude des transports en commun et d'un développement des transports urbains en site propre.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage uniquement en faveur d'un des deux objectifs susmentionnés.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

6/ Mobilité et santé des enfants

Mettre en place à proximité de toutes les écoles et des crèches des rues scolaires fermées à la circulation aux horaires d'entrée et de sortie d'école, et de manière permanente autant que possible.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage à mettre en place des rues scolaires fermées à la circulation des voitures de manière permanente et/ou a minima aux horaires d'entrée et de sortie d'école.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage s'engage uniquement à apaiser la circulation aux abords des écoles en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne fait pas mention de cette mesure.

7/ Aménagements et mesures Covid-19

Pérenniser les mesures et aménagements provisoires mis en place dans le contexte de la crise du Covid-19.

Vert : le candidat désormais élu maire s'engage en faveur de la pérennisation d'une large partie des aménagements provisoires.

Orange : le candidat désormais élu maire s'engage à étudier la pérennisation des aménagements provisoires en organisant par exemple des consultations.

Rouge : le candidat désormais élu maire ne s'est pas prononcé sur la pérennisation des aménagements provisoires.

Pour les thématiques comprenant plusieurs mesures (par ex : réduction de la place de la voiture), une évaluation globale de la thématique a été réalisée en s'appuyant sur un système de notation des différentes mesures.